PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

MODIFICATION N°2

ANNEXE 5

MODIFICATIONS DU PROJET TENANT COMPTE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC, DE L'AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES ET DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE
- SYNTHÈSE -

APPROUVÉ

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de communauté d'Angers Loire Métropole en date du 14 mars 2024.

Pour le président,
Le vice-président délégué,

ROCH BRANCOUR

Transmis au préfet de département de Maine et Loire
le 18 mars 2024.

ANNEXE 5. MODIFICATIONS DU PROJET TENANT COMPTE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC, DE L'AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES ET DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE

SYNTHÈSE

	ÉVOLUTIONS CORRESPONDANT AUX ENGAGEMENTS D'ALM SUITE AUX OBSERVATIONS DU PUBLIC	ÉVOLUTIONS CORRESPONDANT AUX RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE OU RÉPONSES AUX RECOMMANDATIONS	ÉVOLUTIONS CORRESPONDANT AUX ENGAGEMENTS D'ALM SUITE AUX AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES (PPA)
ÉCUILLÉ	- Compléments OAP sur volet paysager - Etude zones humides jointe - Prise en compte des risques notamment feux de forêts	Recommandation : joindre les comptages de flux routiers au dossier. *Prise en compte de la recommandation : comptages joints.*	
SARRIGNÉ	- Compléments OAP locale (augmentation programmation de logements, ajout de la bande enherbée et paysagère de 2 mètres, ajout d'une bande d'inconstructibilité de 10 m en fond de parcelle, implantation de nouveaux services) - Complément OAH Habitat (et rectification de l'erreur matérielle avec SLP) - Prise en compte des risques notamment feux de forêts	Recommandation : joindre les comptages de flux routiers au dossier. *Prise en compte de la recommandation : les comptages de flux routiers sont en cours de finalisation et seront pris en compte par le projet d'aménagement.*	- Ajout dans l'OAP d'orientations sur enjeux de continuités écologiques locales - Mention de l'impact sur volet agricole
FENEU			- Etude zones humides jointe
SAINT-BARTHÉLEMY-D'ANJOU		Recommandation : protéger la mare *Prise en compte de la recommandation :* La prise en compte de la mare et de ses abords boisés est un objectif affirmé par le projet dès le dossier initial : notice et OAP.	- Complément suite au diagnostic des arbres réalisé sur le terrain - Complément sur la densité globale à l'échelle communale

BEAUCOUZÉ		Recommandations : - Réaliser une nouvelle étude acoustique dès les premières installations sur l'aire - Accès à sécuriser davantage - Renforcer la protection de la zone humide à proximité *Prise en compte des recommandations :* *Ces recommandations seront prises en compte dans l'élaboration du projet.*	
SAINT-LAMBERT-LA-POTHERIE	- Prise en compte des risques notamment feux de forêts		
PONTS-DE-CÉ	- Compléments OAP pour intégrer l'espace paysager		- Ajout d'une orientation sur la préservation de la vue vers le bras de l'Authion
LOIRE-AUTHION	- Protection de la haie de M. Avrillaud		
Ny	- Ajout d'une disposition spécifique dans le règlement écrit sur le carrefour des 5 routes		